

contingentées à 5 boisseaux par acre ensemencée, à compter du 1<sup>er</sup> août. Le 13 octobre 1959, le contingent initial a été remplacé par des contingents généraux, fondés sur le nombre de boisseaux par superficie spécifiée, et le contingent de la graine de lin a été supprimé. Avant la campagne 1958-1959, la superficie ensemencée en blé durum n'était pas comprise dans la superficie spécifiée car cette céréale était livrée suivant un contingent fondé sur la superficie ensemencée. Cependant, le 21 janvier 1958, la Commission a annoncé que, à compter du 1<sup>er</sup> août 1958, la superficie ensemencée en blé durum compterait dans la superficie spécifiée du producteur pour les fins du contingent. Par suite de ce changement, le blé durum n'a pu être livré que suivant les contingents fondés sur l'unité ou la superficie spécifiée durant la campagne 1958-1959. C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> août 1959, la «superficie ensemencée spécifiée» pour fins de livraison pour chaque détenteur de permis, comprenait la superficie ensemencée en blé (y compris le durum), avoine, orge et seigle ainsi que les superficies en jachères et les superficies admissibles d'herbages et de fourrages cultivés. La campagne s'est terminée avec 45 stations contingentées à six boisseaux et 1,962 à sept boisseaux par acre spécifiée. Au cours de la campagne, d'autres contingents ont été autorisés à l'égard de l'avoine et de l'orge. La quantité de céréales commercialisées en vertu de ces autorisations spéciales s'ajoutait, il va de soi, aux quantités d'avoine et d'orge que les producteurs ont livré en vertu des contingents initial et généraux.

Les ventes globales des cinq principales céréales de l'Ouest se sont chiffrées par 516,695,000 boisseaux en 1959-1960, soit 6 p. 100 de moins qu'en 1958-1959 (551,977,000) et 13 p. 100 de moins que la moyenne décennale 1948-1949-1957-1958 (595,490,000). L'ensemble des exportations de ces céréales, y compris la farine de blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine, le malt, l'orge mondé et l'orge perlé, exprimés en grains, a totalisé 364,136,000 boisseaux, comparativement aux 390 millions de 1958-1959 et aux 404,700,000 de la moyenne décennale. Le report des cinq principales céréales en toutes situations commerciales le 31 juillet 1960 atteignait 763,500,000 boisseaux, soit 6 p. 100 de moins qu'en 1959 (810,600,000), mais 20 p. 100 de plus que la moyenne décennale (635,500,000).

### 21.—Stocks et écoulement des céréales canadiennes, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1959 et 1960

(En millions de boisseaux)

Détail	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin
<b>Campagne 1958-1959</b>					
Report, 1 <sup>er</sup> août 1958.....	639.5	154.9	118.2	10.1	5.7
Production de 1958.....	371.7	401.0	244.8	8.0	22.8
Importations <sup>1</sup> .....	2	2	2	2	0.1
<b>Total, stocks</b> .....	<b>1,011.2</b>	<b>555.9</b>	<b>362.9</b>	<b>18.1</b>	<b>28.5</b>
Exportations <sup>2</sup> .....	294.5	7.5	70.4	3.2	14.3
Consommation canadienne <sup>4</sup> .....	167.6	429.4	164.4	6.9	7.7
<b>Total, écoulement</b> .....	<b>462.2</b>	<b>436.9</b>	<b>234.8</b>	<b>10.2</b>	<b>22.0</b>
<b>Campagne 1959-1960</b>					
Report, 1 <sup>er</sup> août 1959.....	549.0	119.0	128.2	7.9	6.5
Production de 1959.....	413.5	417.9	225.6	8.1	17.7
Importations <sup>1</sup> .....	2	2	2	2	0.1
<b>Total, stocks</b> .....	<b>962.5</b>	<b>536.9</b>	<b>353.7</b>	<b>16.1</b>	<b>24.4</b>
Exportations <sup>2</sup> .....	277.3	6.1	63.8	4.5	12.5
Consommation canadienne <sup>4</sup> .....	147.6	438.0	168.5	4.8	7.0
<b>Total, écoulement</b> .....	<b>424.9</b>	<b>444.1</b>	<b>232.2</b>	<b>9.3</b>	<b>19.5</b>
Report, 31 juillet 1960.....	537.6	92.8	121.5	6.8	4.9

<sup>1</sup> Les importations de blé, d'avoine, d'orge et de seigle comprennent respectivement la farine exprimée en blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine exprimées en avoine, le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge et la farine de seigle exprimée en seigle. <sup>2</sup> Moins de 50,000 boisseaux. <sup>3</sup> Les exportations de blé, d'avoine et d'orge comprennent respectivement le blé de semence ensaché, la farine de blé exprimée en blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine exprimées en avoine, le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge. <sup>4</sup> Comprend les aliments pour humains, les semences, les besoins industriels, les pertes dues à la manutention et les aliments pour animaux.